



# Conditions générales de participation à aux cours de natation juniors 2025

## 1. Champ d'application

Le présent document définit les conditions de participation aux cours de natation qui se tiendront du 13 mai au 24 juin, organisés par la commune de Pregny-Chambésy. Toute inscription implique l'acceptation de ces conditions.

## 2. Acceptation des conditions générales

En cochant la case « J'ai lu, compris et accepté les conditions générales » sur le formulaire d'inscription, le ou la client-e reconnaît avoir préalablement pris connaissance desdites conditions générales et déclare les accepter sans réserve. Le ou la client-e déclare être âgé-e d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant d'effectuer l'achat de la prestation en ligne.

• Une i-signature électronique obligatoire est requise à la fin du formulaire d'inscription en ligne. Cette signature atteste que le parent ou le représentant légal a pris connaissance et accepte l'ensemble des conditions générales, y compris les clauses concernant le droit à l'image et l'autorisation parentale pour rentrer seul. Aucun autre formulaire papier ne sera demandé.

## 3. Participants

Ces cours s'adressent UNIQUEMENT aux enfants de 6 à 15 ans résidant officiellement\* sur la commune. Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion.

*\*Enregistré auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)*

## 4. Langue

Les enfants inscrits aux cours de natation doivent savoir suffisamment parler le français pour comprendre les moniteurs et les autres enfants et se faire comprendre. Un enfant qui ne remplirait pas cette condition ne peut pas participer aux cours. Le cas échéant, les parents seront tenus de venir le chercher immédiatement. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

## 5. Lieu

Les cours de natation auront lieu au Centre sportif et de loisirs des Châtaigniers, chemin des Châtaigniers 28, 1292 Pregny-Chambésy.

## 6. Horaires

Les horaires des cours seront définis par le professeur de natation en fonction du niveau du junior. Les horaires des cours doivent être respectés, le participant s'engage à arriver à l'heure. Le déshabillage et l'habillage ne sont pas compris dans l'horaire.

## 7. Matériel obligatoire

Les cours comprennent le matériel didactique lié à l'enseignement de la natation. Les participants doivent venir équipés d'une tenue adéquate (maillot de bain, serviette, bonnet si nécessaire, etc.). **Le port du bonnet est obligatoire.**

## 8. Inscription(s)

L'inscription à ces cours se fait exclusivement par le biais du formulaire d'inscription en ligne sur le site de la Commune : [www.pregny-chambesy.ch](http://www.pregny-chambesy.ch). L'inscription est nominative et ne peut être transférée.

Une **confirmation automatique de pré-inscription** sera envoyée directement par e-mail à l'adresse indiquée sur le formulaire, suivie d'une **confirmation définitive** après vérification des données par la Mairie. La validation de l'inscription implique automatiquement l'acceptation des conditions générales ainsi que du droit à l'image et, le cas échéant, de l'autorisation de rentrer seul, via la **i-signature**.

## **9. Prix**

Le tarif est de CHF 120.- / 6 cours de 30 min, 1 fois par semaine. Le prix s'entend en francs suisses (CHF), TVA comprise. Le nombre de places disponibles est limité, les inscriptions sont traitées selon l'ordre d'arrivée.

## **10. Sécurisation du paiement et prélèvement**

Le paiement s'effectue en ligne uniquement par le biais du système sécurisé Worldline SA, avec les moyens de paiement suivants : Visa, Mastercard, ou TWINT. Le montant ne sera prélevé qu'après la vérification des données par la Mairie. Une confirmation de prélèvement sera envoyée par e-mail. Aucune facture papier ne sera délivrée.

## **11. Assurances**

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommage aux effets personnels des participant-e-s. Les assurances (maladie, accident et responsabilité civile) sont obligatoires pour les participant-e-s. En cas d'accident, le parent ou le représentant légal autorise le professeur à prendre toutes les mesures utiles, notamment faire appel aux services d'urgence médicale si nécessaire. Les frais y relatifs restent à la charge du parent ou représentant légal.

## **12. Absences / Retards**

Toute absence doit être signalée au plus tard le matin avant 10h00 au numéro suivant : +22 758 11 44. Les absences ne donnent droit à aucun remboursement.

## **13. Annulation et remboursement**

En cas d'annulation des cours pour des raisons de force majeure (conditions météorologiques, faible participation, etc.), un remboursement intégral sera effectué. Aucun remboursement ne sera accordé sans certificat médical ou juste motif (accident, décès) confirmé par un document officiel.

## **14. Dossier médical**

Tout problème médical pouvant avoir des répercussions sur les cours doit être déclaré directement dans le formulaire d'inscription en ligne. Seules les informations transmises via le formulaire pourront être prises en compte.

## **15. Respect des règles de bonne conduite et de sécurité**

Les juniors sont sous la responsabilité des professeurs pendant les cours. Le parent ou représentant légal s'engage à rappeler à l'enfant qu'il doit respecter les consignes des professeurs. En cas de non-respect des règles, l'enfant pourra être exclu sans remboursement.

## **16. Certificat**

Un certificat de niveau sera remis à la fin des cours à chaque participant.

## **17. Protection des données**

Les données personnelles fournies dans le cadre des inscriptions sont traitées de manière confidentielle et ne sont utilisées que pour la gestion des activités. Elles peuvent être transmises à des prestataires associés pour le bon déroulement des prestations.